

Session budgétaire
du 26 juillet 1954

Le vingt six juillet mil neuf cent cinquante quatre, à onze heures, ~~est~~ le conseil Municipal de la Commune de Combrès s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean. Louis Allary, Maire.

Présents: M^{rs} Allary. Ferret. Philippéau. Campot.
Mazère. Viollet. Faure. Bajile. Fichou.

Absents: M^{rs} Lhoumier. Dauchot.

Compte Administratif
1953

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Ferret, et d'avis d'approuva le compte administratif 1953 présenté par le Maire et faisant apparaître un excédent de recettes de 538.256 francs.

Budget supplémentaire
1954

Le Conseil Municipal passe ensuite au vote du budget supplémentaire de l'exercice 1954, qui se monte tout en dépenses qu'en recettes à la somme de 598.543 francs.

Allocation scolaire 1953.

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'un reliquat de 10.864 francs demeure encore inemployé au titre de l'Allocation scolaire de 1953 et propose de l'utiliser, en accord avec les Maîtres, à l'achat de menus fournitures scolaires ou d'enseignement. Il en a été ainsi décidé à l'unanimité.

Allocation scolaire 1954.

Le Maire fait connaître au Conseil Municipal que sur les crédits perçus en 1953 au titre de l'Allocation scolaire, il a été utilisé une somme de 43.158 francs pour l'achat d'un appareil de projection fixe et de films,

17.228 fs pour l'achat de matériel d'éducation physique,

20.000 fs pour l'achat de matériel pour travail manuel,

10.450 fs pour l'achat de mobilier scolaire.

En 1953, les crédits ont été utilisés comme suit :

10.000 fs matériel pour enseignement des sciences,

5.000 fs pour travail manuel,

10.000 fs livres de bibliothèque,

15.000 fs films,

53.323 fs peintures intérieures des classes.

L'attribution revenant à la commune pour l'année 1954 s'élevant à 133.200 francs, le Président indique qu'en accord avec les Maîtres, il propose que ce crédit soit utilisé pour la ^{réfection} des planches des deux classes.

La dépense envisagée s'élevant à 169.000 francs, la commune financera la différence. Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget supplémentaire de l'exercice 1954, Ch. VIII art. 2, entretien des Bâtimens Communaux. Le Conseil Municipal considérant que cette dépense est indispensable et de nécessité accepte à l'unanimité ce projet. Fait et délibéré en mairie le jour mois et an susdits. ont signé au registre tous les membres présents.

M. Ferret

M. Ferret

Philippeau

Coudry

Mozzy

Fidèle

Léves

Rajon

Ficou